



Journal n° 158 des employé(e)s d'entretien de la STM

10 juillet 2024

MOT DE L'EXÉCUTIF

Ça dort au gaz à la STM!

Dans les derniers mois, le Syndicat a tenté tant bien que mal de convaincre la STM de répondre à ses propres engagements au niveau de la négo, en réglant notre contrat de travail avant la fin de l'année !!! Nous avons mis de la pression à la STM pour tenter d'augmenter le nombre de rencontres prévues à l'automne. Votre comité de négociation a même soumis un calendrier de disponibilités incluant les sujets à traiter allant jusqu'à décembre. Il y a un total de dix-sept (17) semaines disponibles pour négocier entre septembre et décembre 2024. Dans un souci d'efficacité et de rigueur, nous avons donc proposé à l'employeur quarante et une (41) dates afin de négocier à un rythme d'environ deux (2) jours par semaine pour le reste de l'année. La partie patronale n'était disponible que pour douze (12) d'entre elles et nous a proposé à leur tour six (6) autres dates, que nous avons aussitôt acceptées !! Au final, nous n'en sommes qu'à dix-huit (18) dates de négos confirmées pour l'automne, ce qui revient à environ une (1) journée de négo par semaine. Lors d'une conversation, nous avons exprimé notre indignation à M. Alain Brière, Directeur exécutif des ressources humaines, en lui laissant la chance de nous confirmer davantage de dates. Fidèle à son tempérament oiseux, M. Brière ne nous a fait aucun retour à ce sujet alors nous avons pris l'initiative d'écrire à la Directrice générale, Mme Marie-Claude Léonard, afin de dénoncer la nonchalance et l'indolence de la partie patronale à la table de négociation.

Au final, l'avocat engagé à fort coût comme porte-parole de la STM nous a avisés qu'il pourrait peut-être débloquer d'autres dates cet automne en déplaçant des arbitrages prévus avec d'autres clients ou dans le cas d'annulations. À ce rythme-là, nous serons encore en train de négocier en 2030. Lors du dernier Conseil d'Administration tenu le 3 juillet dernier, le président du Syndicat s'est permis une intervention dénonçant publiquement le fait que la STM dépense des fonds publics brûlant du temps à la table de négociation, en plus de ne pas vouloir augmenter la cadence des rencontres de négo pour cet automne, et ce, même si les moyens de pression sont actuellement très restreints en période de prénégo et qu'il n'y aurait techniquement aucun impact sur les usagers. De son côté, Mme Léonard a officialisé publiquement que la STM négociait bel et bien en mode raisonné et non pas en traditionnel, bien que le Syndicat ait refusé par écrit de négocier en mode raisonné et que notre comité de négociation se soit positionné en faveur du mode traditionnel. Faut croire que l'employeur aime les trompettes et a hâte de nous voir en grève sur les lignes de piquetage!

Comparatif négo 2018 vs 2025 (après 7 mois de négociation)

2018		2025	
Nbre de rencontres de négo	19 + 1 (protocole)	Nbre de rencontres de négo	10 + 3 (protocole)
Dépôts patronaux	104	Dépôts patronaux	Environ 10
Dépôts syndicaux	46	Dépôts syndicaux	Environ 28

Une STM plus humaine...

La haute direction prend des orientations que nous trouvons tout à fait déplorables et inacceptables en ordonnant l'application de suspensions sans solde pour fin d'enquête administrative. Pourtant, il y a des décisions arbitrales récentes qui obligent les employeurs à maintenir la rémunération d'un salarié durant tout le processus d'une enquête administrative interne. Il n'y a que pour une situation exceptionnellement grave, par exemple un acte criminel, où un employeur pourrait ne pas respecter son contrat de travail en arrêtant de rémunérer un employé. Cela étant dit, quand la gestion de la STM est informée d'un événement et n'agit pas sur le coup, mais attend un (1) an avant de suspendre le travailleur, il est permis de douter d'une telle situation exceptionnellement grave comme invoquée par l'employeur. On pensait qu'avec les récents changements dans la direction des ressources « plus » humaines, ce genre de situation serait traitée différemment. Il semble que non!

C'est dur dur d'être contremaître!

Actuellement, la STM encadre très malhabilement les situations de conflits et d'enjeux de santé psychologique dans certains milieux de travail. Les orientations récemment prises par la gestion semblent avoir comme objectif de faire peur aux travailleurs par l'application de mesures disciplinaires, plutôt que de régler les problématiques à la source. Un surintendant a même osé dire à la CNESST que ses contremaîtres craignaient de sortir de leur bureau pour intervenir sur le plancher. Difficile de s'améliorer dans ce contexte. Pourtant, ces mêmes gestionnaires sont toujours prêts à faire des ententes hors convention collective qui avantagent certains travailleurs, ce qui engendre des conflits qui peuvent aller jusqu'au harcèlement et rendre le climat de travail malsain. Probablement qu'ils sortent de leur bureau de temps en temps... quand c'est à leur avantage. Néanmoins, l'impact négatif du mauvais encadrement de la santé psychologique et du harcèlement divise les membres et coûte une fortune à la STM. Force est de constater que le prix en vaut la chandelle pour l'employeur.

Du repos bien mérité pour cet été!

Nous en profitons pour vous souhaiter de passer un bel été en famille et de profiter de ce moment pour vous reposer. Nous aurons sans aucun doute du pain sur la planche cet automne et nous devons assurément mettre de la pression à l'employeur pour entériner un bon contrat de travail. Il nous fera plaisir de vous recevoir en Assemblée Générale en début septembre. Continuez aussi à nous suivre sur Facebook!

Notre solidarité, notre force !

Votre exécutif